



URGENT

Le Parcours de professionnalisation BEP-ASH en 2017-2018 : Une formation pour préparer le CAPPEI

Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive

IMPORTANT : [Le décret](#) N° 2017-169 du 10 février 2017 instituant le CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive) et la [circulaire](#) prise pour son application nécessitent des ajustements du parcours BEP-ASH.

Le décret et sa mise en application ont des conséquences importantes pour les établissements et les enseignants :

- En matière d'emploi : tous les enseignants sur poste spécialisé devront avoir obtenu la certification en 2018.
- La formation visera donc exclusivement la certification et s'adressera aux seuls enseignants sur poste spécialisé.
- La formation pour accéder à la certification se fait sur une seule année scolaire. Le détail du nouveau dispositif de formation sera disponible sur le site fédéral de Formiris et sur notre site territorial Formiris Rhône-Alpes-Auvergne très prochainement. Il comprendra des aménagements pour les personnes déjà engagés sur le parcours 2016-2017.
- Dans cette période transitoire, nous invitons tous les enseignants sur poste spécialisé non certifiés à demander dès maintenant le dossier d'inscription en cliquant [ICI](#)

Pour toute question ou information, contactez Armelle FOUILLARD

- Par mail : a.fouillard@formiris.org
- Par téléphone : 09 88 77 27 40